VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mary Love, veuve d'Albert Powlless.

No 94 137 - Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B

Corps de logis double. Nos 2320-22 rue Ste-Anne, entre Miro et Tonti.

PAR STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, encan eur JEUDI le 1er décembre 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans, Lundi le 26 octobre 1910, et le jugement lu et signé en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans, Lundi le 26me jour d octobre 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans le faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, Ste-Anne, Miro et Tonti, désigné par le lot No 13 dudit îlet sur un plan de Cormany, le 18 septembre, déposé en l'étude de P. P. Labarre, notaire de cette paroisse, lequel dit lot mesure d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, 56 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant du lot No 12 et 56 pieds 2 pouces sur une autre ligne le séparant du lot No 14.

Conditions—Comptant. Acte de vente par devant Scott E. Beer, notaire, aux frais du l'acquéreur. Dix pour cent au dépot requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs

E. M. Robbert, avocat.

30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Donnenfeiser et Mme Elizabeth D. Meyer son épouse.

No 93 961—94 236 consolidée—Cour Civile de District—Division B

Au plus haut et dernier enchérisseur, Grand ouverture de la saison. Excellente occasion pour obtenir cottages doubles et résidences dans diverses parties de la ville.

3426-28 rue Constance. Cottage double.

3436 rue Constance. Cottage simple.

3418 rue Constance. Cottage simple.

1210-12 rue Marengo. Cottage double. (Grand terrain.)

219-21 rue Olivier (Alger). Splendide Cottage double.

3430-32 rue Constance. Cottage double.

3434-36 rue Constance. Cottage double.

3424 rue Constance. Jolie résidence simple à deux étages.

1105-07 rue Marengo. Cottage double.

231 rue Olivier, Alger. Belle Résidence simple à deux et gas.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI le 1er décembre 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans, Lundi le 26me jour d octobre 1910, et le jugement lu et signé en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans, Lundi le 26me jour d octobre 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans la Nouvelle-Orléans, District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet 161 (autrefois 7) borné par les rues Constance, Laurel, Delachaise et l'avenue Louisiana, désigné comme lot No 19, mesurant 35 pieds, 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Constance, la même largeur, date de 104, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot est désigné par la lettre C sur un devis d'arpentage par Edgar Pillé, date du 24 août 1910.

Les améliorations sur ladite propriété portant les Nos municipaux 3426-28 rue Constance comprennent un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté 6 chambres, hangar, galerie, etc., connexion d'eau et d'égout, loué $42 par mois chaque côté.

2. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre E sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné, laquelle est composée de la plus grande partie du lot 21 dudit îlet, la dite portion du lot 21 dudit îlet et ladite portion de terre mesurant 34 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance, la même largeur, date 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations portant les Nos municipaux 3430-32 rue Constance et comprenant un cottage double avec 4 chambres, galerie, etc., de chaque côté, rentée à la banquette et jouissant d'une connexion d'eau et d'égout, loué $10.00 par mois pièce.

3. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre F sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné et est composée de la plus grande partie du lot 22 et d'une portion du lot 21 du dit îlet. La dite portion de terre mesurant 34 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance, la même largeur, date 129 pieds de profondeur et fronte à la rue Desmaisons et entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété portant les Nos municipaux 3432-40 rue Constance et comprenant un très bon cottage double retiré du trottoir et comprenant de chaque côté, galerie sur le devant 5 chambres, cuisine, hangar, connexions d'eau et d'égout, etc., et loué $15 par mois chaque côté.

La première, deuxième, troisième et quatrième propriété ci-dessus décrites étant les mêmes qui ont été acquises par Henry Donnenfeiser, par acte du 8 janvier 1907, enregistré en le livre des transferts de la Paroisse de Jefferson, folio 642.

6. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même District et îlet, quel propriété ci-dessus décrite, contiguë, désignée par la lettre B sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné et étant la plus grande partie du lot 18 dudit îlet, ladite portion de terre mesurant 34 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance, la même largeur, date 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations portant les Nos municipaux 3436-38 rue Constance et comprenant un cottage simple construit du trottoir et contenant galerie et 3 chambres, hangar, connexion d'eau et d'égout, etc., loué $14 par mois.

4. Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le même District et îlet, quel propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre F sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné et est composée de la plus grande partie du lot 22 et d'une portion du lot 21 du dit îlet. La dite portion de terre mesurant 34 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance, la même largeur, date 129 pieds de profondeur et fronte à la rue Desmaisons et entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété portant les Nos municipaux 3424-40 rue Constance et comprenant un très bon cottage double retiré du trottoir et comprenant de chaque côté, galerie sur le devant 5 chambres, cuisine, hangar, connexions d'eau et d'égout, etc., et loué $15 par mois chaque côté.

La première, deuxième, troisième et quatrième propriété ci-dessus décrites étant les mêmes qui ont été acquises par Henry Donnenfeiser, par acte du 8 janvier 1907, enregistré en le livre des transferts de la Paroisse de Jefferson, folio 642.

5. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre E sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné et étant composée de la plus grande partie du lot 21 dudit îlet, la dite portion de terre mesurant 34 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance, la même largeur, date 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations portant les Nos municipaux 3426 rue Constance et comprenant un cottage double avec 4 chambres, galerie, etc., de chaque côté, rentée à la banquette et jouissant d'une connexion d'eau et d'égout, etc., loué $14.00 par mois pièce.

6. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre D sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné et comprenant la plus grande partie du lot 20 et une portion du lot 21 dudit îlet, ladite portion de terre mesurant 34 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance, la même largeur, date 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations portant les Nos municipaux 3436 rue Constance et comprenant un cottage simple construit du trottoir et contenant 3 chambres, hangar, connexion d'eau et d'égout, etc., et loué $14 par mois.

Le tout ensemble ci-dessus mentionné et désigné comme formant les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du plan de Cormany, le 18 septembre, déposé en l'étude de P. P. Labarre, notaire de cette paroisse, lesquels lots ont ensemble 30 pieds de façade à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 56 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite propriété a été acquise par Henry Donnenfeiser le 19 octobre 1881, Reg. C. O. B. 116, folio 40.

10. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilège y appartenant situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 2 bis, autrefois No 2, borné par les rues Olivier, Delaronde et Verret et l'avenue Pelican, anciennement rue Peter, désignés par les Nos 30 et 31, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier sur 174 pieds de profondeur, lesdits lots sont aussi désignés sur le plan officiel d'Alger comme lots 12 et 14 dudit îlet. Les améliorations portant les Nos municipaux 219-21 rue Olivier et comprenant un splendide cottage retiré du trottoir et contenant de chaque côté 5 chambres, galerie devant et sur le côté, chambre à bain d'un côté égout et connexions d'eau, bon hangar dans la cour. Ladite propriété fut acquise par Donnenfeiser le 25 octobre 1874, Reg. C. O. B. 103, folio 524.

10. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 26, borné par les rues Olivier, Delaronde, Verret et l'avenue Pélican anciennement la rue Peter désignés par les Nos 28 et 29 qui mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier sur 174 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et lesdits lots sont aussi désignés sur le plan officiel d'Alger comme lots 8 et 16 dudit îlet.

Les améliorations de ladite propriété portent le No municipal 231 rue Olivier et comprennent une splendide résidence simple à deux étages retirée de la rue ayant galerie de devant et de côté à chaque étage et contenant hall, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, escalier de service et derrière égout et connexions d'eau, bâtiment extérieur, etc.

Laquelle dite propriété a été acquise par Henry Donnenfeiser le 20 janvier 1876 Reg. C. O. B. 106 folio 285.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance payable en un ou deux ans avec intérêt accepté pour cent par an, au gré du vendeur et toutes les causes de sécurité, les actes de vente devant être passé pardevant Robert E. O'Connor, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes d'Etat en plus et au dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur n'ayant droit aux loyers requis du jour où sera datée l'acte de vente. Un dépôt de cinq pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs

Robert O Connor, avocat du demandeur.

McCloskey et Benedict, avocats du défendeur.

30 oct—30—nov—6 13 20 27—déc 1er

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons terrains propres à y bâtir rue Joseph, entre Freret et St Robertson. Dans l'affaire de Max Grunbaum vs Mme Rose Levy, veuve de Bernard Siegel. No 94 747 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division A.

En vertu d'un jugement rendu et signé dans la susdite affaire portant le numéro ci-dessus plus haut, daté du 10 octobre 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B de ladite Cour, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de ladite Cour, actuellement absent en vacances, je vendrai à l'encan JEUDI, 17 novembre 1910, à midi, à la Bourse d'Encan, 311 rue Baronne:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros cinq et six du carré désignés par les numéros cinq et six du carré No 612, borné par les rues Joseph, Freret, Octavia et St Robertson, sur un plan dudit carré dressé par S. G. Delisle, voyer, daté du 6 juin 1896 une copie certifiée du quel est annexée à un acte passé pardevant B. Ory, notaire le 7 mai 1899. D'après ledit plan ledits terrains mesurent chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste en 1 ou en 2 ans au gré du vendeur et les causes usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, sur les paiements remis l'intérêt payable annuellement. L'acquéreur en outre du montant de l'adjudication devant assumer les paiements de tous les certificats requis et des taxes pour l'année 1910 et les dépenses de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant W. Morgan Gurney, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de dix pour cent du montant de l'adjudication, entre les mains de

CHARLES ROTH, Encanteur.

National Realty Co.

Lyle Saxon, avocat du demandeur.

Fred C. Marks, avocat de la défenderesse.

16 oct—16 23 30—nov 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Henry Morvan vs Joseph J. Cancienne.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 45.4-6—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Rosenhan, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux No 111 rue Romart, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 22 novembre 1910, à midi, les articles ci-après décrits, à savoir: 2 bagnoires, 1 combinaison d'installations pour barbier, 4 chaises, 1 lavabo, 1 ventilating fan, 1 caisse et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mes bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Lozier Gleason et Mitsyik, avocats pour le demandeur

13 nov—13 18 22

Junius Hart Piano House Ltd vs F. R. Weaver.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 42.719. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727-731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 22 novembre 1910, à 11 heures a.m. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano Hart et tabouret. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions: Comptant.—W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.

13 nov—13 18 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Woodman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95,540—Division C — Attendu que Thos J. Higgins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Woodman décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — C. L. Walker, avocat.

8 nov—8 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Piano "Kingsbury Inner Player", Tabouret et Cahiers de Musique.

Cable Piano Co. vs Mme L. M. Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94 599 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, MARDI 22 novembre 1910 à 10 30 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir:

"Dans mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres. Un Piano "Kingsbury Inner Player" ainsi: un tabouret et 36 cahiers de musique.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Frank E. Rainold, avocat pour la demande reve.

10 nov—10 16 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ellen Clancey, épouse de Gustave Adolph Manthey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 95.138 - Division B—Attendu que Gustave Adolph Manthey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Ellen Clancey, épouse de Gustave Adolph Manthey, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

16 nov—16 22 27

Succession de Mme Jno. J. McCormick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 94,451.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John J. McCormick, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. J. Reilley, avocat.

16nov—16 20 25

Succession de Mathilde Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,565—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Louis Torregano exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. A. Calogne, avocat.

16 nov—16 20 25

Succession de Mme Barbara Heidenreich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91 990—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank L. Heidenreich et David J. Heidenreich exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. F. Brewer, avocat.

16 nov—16 20 25

Succession de Amelia Poirot, Veuve de Prosper Berger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93,980 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Descompte exécuteur testamentaire de cet succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Emile Pomès, avocat.

16 nov—16 20 25

Succession de Mme Antonia A. Bordelois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98-569—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Edgar Grima, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Alfred Grima, avocat.

15 nov—15 19 24

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la liquidation de la Ellington Planting Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 92,564—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par James W. Martin, liquidateur de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—W. F. Brewer, avocat.

16 nov—16 20 25

Mme H. Schwartz vs E. G. Schwartz Number Dix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 76,403—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward M. Rombert, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — R. M. Cahn, avocat.

15 nov—15 19 24

George L. C. L'hote vs L'hote Lumber Mfg Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 85,739 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John J. McCormick, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. J. Reilley, avocat.

16nov—16 20 25

Succession de Mathilde Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,565—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Louis Torregano exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. A. Calogne, avocat.

16 nov—16 20 25

Succession de Mme Barbara Heidenreich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91 990—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank L. Heidenreich et David J. Heidenreich exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—W. F. Brewer, avocat.

16 nov—16 20 25

Succession de Amelia Poirot, Veuve de Prosper Berger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93,980 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Descompte exécuteur testamentaire de cet succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Emile Pomès, avocat.

16 nov—16 20 25

Succession de Mme Antonia A. Bordelois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98-569—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Edgar Grima, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Alfred Grima, avocat.

15 nov—15 19 24

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la liquidation de la Ellington Planting Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 92,564—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par James W. Martin, liquidateur de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—W. F. Brewer, avocat.

16 nov—16 20 25

Mme H. Schwartz vs E. G. Schwartz Number Dix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 76,403—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward M. Rombert, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — R. M. Cahn, avocat.

15 nov—15 19 24

George L. C. L'hote vs L'hote Lumber Mfg Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 85,739 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John J. McCormick, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. J. Reilley, avocat.

16nov—16 20 25

J. P. Shaeffer et als vs United Burial Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 93 963 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par James W. Martin, liquidateur de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Demage & Blair, Merrick & Lewis, avocats.

14 nov—12 16 21

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 93 915 — Cour Civile de District—Succession de Congiro Cottaro et Epouse — COTTAGE DOUBLE, 920-22 rue Julie, îlet avenue Howard, les rues Baronne et Dryades, à l'encan MARDI, le 22 novembre 1910.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Congiro Cottaro et épouse dossier No 93,915, ledit ordre daté et signé du 19 octobre 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, le MARDI 22 novembre 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations etc., qui s'y trouvent situé dans le District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Delord, Baronne et Dryades désigné par le numéro 68. Le lot 68 mesurant en mesure américaine vingt-six pieds de face à la rue Julie vingt-six pieds dans le fond sur une profondeur de cent vingt-six pieds de largeur et cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations portant les numéros municipaux 920 et 922 rue Julie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, divisée en une année après la date à sept pour cent par an d'intérêt, garantie par les causes de sécurité et hypothèque spéciale sur les frais de cette vente incluant les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson E. Wenck, notaire et certificats requis, etc., devant être aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant informer le pétitionnaire dans un délai de vingt jours de la date de l'adjudication et ou non il a l'intention d'accepter le titre et en cas qu'il n'avise pas le pétitionnaire en ce temps son dépôt sera confisqué. Au moment de l'adjudication l'acquéreur aura à déposer dix pour cent comptant avec l'entier comme argent de bonne foi sur le prix d'achat, ledit dépôt devant être sans intérêt. L'acquéreur devant aussi assumer les taxes de 1910.

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières 910 rue Gravier.

Dart Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.

20 oct—20 23 30—nov 6 13 20 22

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Mary Clark—No 94 734 Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E.

Par ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 4 novembre 1910, et à moi adressé je vendrai tous les meubles et effets de la succession ci-dessus à l'encan, JEUDI le 17 novembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne à midi, d'après l'inventaire. Conditions—Comptant.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

442 Bâtisse Audubon.

Chas Rosen, avocat.

6 nov—6 10 16 17

ANNONCES JUDICIAIRES

LE JEUDI, 8 DECEMBRE 1910

Succession de Mme Mary Clark.

No 94,734—Cour Civile de District, Division E.

Cottage Double de Valeur

Nos 2121-23 RUE DU CANAL,

(Entre Johnson et Galvez.)

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division E daté et signé du 4 novembre 1910, et à moi adressé, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite:

Une certaine portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Iberville, Galvez et Johnson, mesurant trente-trois pieds de face à la rue du Canal sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre étant désignée par la lettre A sur un devis annexé ci-après mentionné à un acte passé pardevant C. J. Théard, notaire et est formé du lot No 3 et partie du lot No 2.

Ainsi qu'en plus ladite terre dans le fond du dit îlet 16 pieds de cinquante trois pieds (53) six (6) pouces de la ligne séparant ladite terre sept pieds (67) six pouces (11) et quatre (4) lignes sur une ligne parallèle à la rue du Canal et vingt-huit pieds cinq pouces, sur une ligne parallèle à la rue Galvez, et est partie du lot No 4 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. Acte de vente devant être passé pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer les taxes d'Etat de 1910, et aussi faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur,

442 Bâtisse Audubon.

Chas Rosen, avocat.

6 nov—6 13 20 27—déc 4 8

I. B. Rennyson.

ANNONCES JUDICIAIRES

TROIS COTTAGES SIMPLES

Au plus fort enchérisseur sans limite ni réserve.

1515-17 rue Marigny, entre Claiborne et Robertson, comprenant 4 chambres de chaque côté toutes plâtrées, portes à coulisses, etc., loué $20 par mois.

2334-36 rue Bourbon, entre Derbigny et Claiborne, comprenant 3 chambres et cabinet de chaque côté, tout neuf, avec grande cour sur le devant, loué $12 par mois.

1342-44 Avenue St-Bernard, entre St-Claude et Marais, comprenant 3 chambres et 2 cabinets de chaque côté, loué $14 par mois.

A l'encan JEUDI, le 8 décembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94,246, dans l'affaire de la succession de Mary F. Healy, et d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Div. C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 92,573, dans l'affaire de la succession de Margaret Pendergast, les deux ordres datés du 4 novembre 1910, je procéderai de vendre à l'encan, JEUDI, le 8 décembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet E, 383, borné par l'avenue St Bernard, les rues Celestins, St Claude et Mars, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à l'avenue St-Bernard, 80 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Marais, 81 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté de la rue St-Claude et 32 pieds 5 pouces en largeur dans le fond.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, ledit Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Derbigny (autrefois Prosper), St Antoine et Claiborne (autrefois St-Avila) étant une partie du lot No 281 de l'îlet No 135 sur un plan du dit faubourg, lequel dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Bourbon, à une distance de 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de la rue Derbigny sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 8 lignes, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances